

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240226-d-2024-10-AU
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : VIVIANE PENET CONSEIL - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DU PROJET DES LILAS - PROLONGATION

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la D/2020/59 demandant la création d'une ZAD dite des Lilas,
Considérant la nécessité d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP),
Considérant que cette procédure doit être assortie d'une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
Considérant la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en compatibilité du PLU du projet d'aménagement de la zone des Lilas du Cabinet conseil en Aménagement et Urbanisme Viviane PENET dont le siège social est situé 100, rue du Moulin des Prés à Paris 75013,

DECIDE

De signer avec le Cabinet conseil en Aménagement et Urbanisme Viviane PENET dont le siège social est situé 100 rue du Moulin des Prés à Paris 75013, la prolongation du contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en compatibilité du PLU du projet d'aménagement de la zone des Lilas d'un montant de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC.
La mission d'accompagnement est prévue pour une durée de 15 mois

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 26 février 2024.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,

